



Formation préparant à la fonction de prestataire de services et distributeur de matériels (PSDM)

1/2

OBJECTIFS : Cette formation permet l'acquisition de compétences relatives au contexte réglementaire et à l'environnement professionnel dans lesquels les intervenants et les garants employés par les prestataires de services et distributeurs de matériel exercent leurs missions, à l'hygiène et à la sécurité et à l'intervention auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap

RESPONSABLES DES MODULES DE FORMATION :

Dr Pascale Fodé,
spécialiste en
médecine physique
et réadaptation,
directrice du CERAH,
responsable des
thèmes sur
« l'hygiène et la
sécurité » et
« Intervention auprès
de la personne
malade, ou
présentant une
incapacité ou un
handicap » ;

Christine Philippon,
attachée principale
d'administration,
adjoindue à la
directrice du CERAH,
responsable du
thème « Contexte
réglementaire du
PSDM » ;

Martine
Delavaquerie,
attachée
d'administration,
responsable du
département de
l'enseignement et de
la formation au
CERAH, et du thème
« environnement
professionnel ».

PROGRAMME DE LA FORMATION

1) Formation à distance - e-formation (3 jours).

- Contexte réglementaire du prestataire de services et distributeur de matériels (PSDM) : 1 jour

Le système de santé et la protection sociale :

L'organisation du système de santé au niveau national et régional.

Le parcours du dispositif médical.

Les différents régimes et organisations des caisses d'assurance maladie.

La CMU, les mutuelles.

La réglementation :

le décret n°2006- 1637 du 19 décembre 2006 : les règles professionnelles et les règles de bonnes pratiques

L'arrêté du 19 décembre 2006

- Hygiène et sécurité : 1 jour

Les risques liés à l'hygiène et la sécurité des matériels et dispositifs médicaux.

Les moyens de prévention.

Les relations professionnelles entre le prestataire de service et distributeur de matériel et les différents acteurs et la responsabilité du PSDM

Notion de matériovigilance

- Environnement professionnel : ½ jour

Les différents acteurs et différentes structures intervenant auprès du patient

Les différents matériels et services.

Le rôle et les missions de l'intervenant et du garant.

Les règles professionnelles, de bonnes pratiques et d'éthique.

Les relations avec les différents acteurs au sein du parcours de soins.

Les méthodes et modalités d'évaluation de connaissances sur les matériels délivrés par les intervenants.

- Intervention auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap : ½ jour

Définition de la maladie et du handicap.

Les modalités d'intervention dans un lieu privé, notion d'espace personnel, d'intimité.

Les attitudes et comportements adaptés.

Notions de base sur la communication et la relation à autrui

DUREE DU STAGE

Durée : 4 jours dont

* 3 jours à distance via internet

* 1 jour de regroupement sur site à Woippy (57) ou à Paris (75)

de 8h45 à 17h15

Début de la formation : 9h00

PUBLIC CONCERNÉ

Les pharmaciens d'officine ;

Les prestataires délivrant des dispositifs médicaux, intervenants et garants ;

PRE-REQUIS

Aucun diplôme ou compétence particulière n'est exigé.

A L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation individuelle de fin de formation (Art L.6353 -1 du Code du travail)
Attestation de présence

CALENDRIER 2019

Calendrier complet sur cerahtec.invalides.fr

- 21 janvier à Paris
- 7 février à Woippy
- 25 mars à Paris
- 1^{er} avril à Woippy
- 16 mai à Woippy



Formation préparant à la fonction de prestataire de services et distributeur de matériels (PSDM)

2/2

OBJECTIFS : Cette formation permet l'acquisition de compétences relatives au contexte réglementaire et à l'environnement professionnel dans lesquels les intervenants et les garants employés par les prestataires de services et distributeurs de matériel exercent leurs missions, à l'hygiène et à la sécurité et à l'intervention auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Plateforme de e-formation ;
- Diaporama ;
- Supports pédagogiques des cours.

FORMATEURS :

Adeline Weller,
ergothérapeute,
formatrice IFSI et
ANFE, consultante
pour un prestataire
distribuant des
dispositifs médicaux
dans la région de
Sarrebouurg/Saverne

Valérie Hervez,
Ergothérapeute DE,
libérale dans un
cabinet d'ergothérapie
de la région
parisienne
Formatrice ANFE,

Sandrine Mennesson,
Ergothérapeute DE,
libérale dans la région
de Poitiers, formatrice
ANFE.

COÛT DU STAGE

805 € net



II) Regroupement sur le site du CERAH ou autre site à préciser (1 jour).

En partenariat avec l'Association Nationale Française
des Ergothérapeutes



- Environnement professionnel : ½ jour

Mise en jeu des nouvelles connaissances :

Les règles professionnelles, de bonnes pratiques et d'éthique.
Les relations avec les différents acteurs au sein du parcours de soins.

Le positionnement de chacun : intervenant et garant.

- Intervention auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap: ½ jour

Mise en situation pratique :

Les modalités d'intervention dans un lieu privé, notion d'espace personnel, d'intimité.

Les attitudes et comportements adaptés.

Notions de base sur la communication et la relation à autrui.

Le positionnement de chacun : intervenant et garant

Évaluation des acquis par quiz sur la plateforme de e-formation

Évaluation des acquis à l'issue de la formation en présentiel

Émargement par ½ journée.

Référence : formation prévue par l'arrêté du 23 décembre 2011 relatif à la formation préparant à la fonction de prestataire de services et distributeurs de matériels, y compris les dispositifs médicaux, destinés à favoriser le retour à domicile et l'autonomie des personnes malades ou présentant une incapacité ou un handicap.

DUREE DU STAGE

Durée : 4 jours dont

* 3 jours à distance via internet

* 1 jour de regroupement sur site à Woippy (57) ou à Paris (75)

de 8h45 à 17h15

Début de la formation : 9h00

ANALYSE des PRATIQUES

Les participants sont invités à proposer des cas concrets rencontrés dans le cadre de leur pratique professionnelle. Ces cas seront étudiés lors de la journée de regroupement.

EVALUATION

Evaluation des acquis à l'issue de la formation à distance et en présentiel.

CALENDRIER 2019 suite

Calendrier complet sur cerahtec.invalides.fr

- 22 mai à Soisy-sur-Seine
- 6 juin à Woippy
- 11 juin à Paris
- 17 juin à Poitiers
- 4 juillet à Woippy